

COMMUNE DE MALLING/PETITE-HETTANGE
PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 FEVRIER 2025 à 20 h00

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance plénière, en nombre prescrit par la loi, le 26 février 2025 à 20h00, en Mairie de Malling, sous la présidence de Madame LUZERNE Marie Rose, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux :

- en fonction : 12 Quorum atteint Oui Non
- présents à l'ouverture de la séance: 7
- procurations : 4
- absent excusé : 1

LUZERNE M-Rose	X	BAYARD Richard	X	MENANT Aurélie	X
CORREIA Manuel	X	BACKES Fabien		FERRY Jean-Louis	
GRANTHIL Gilbert	X	KIPPER Gérard		MICHELS Roger	
POESY Frédéric		PULL Michel	X	SABE Daniel	X

Après avoir fait l'appel et constaté que le quorum était atteint, Madame LUZERNE Marie Rose, Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20h00.

Présents par procurations :

- M. Fabien BACKES a donné procuration à M. Richard BAYARD
M. Jean-Louis FERRY a donné procuration à M. Gilbert GRANTHIL
M. Gérard KIPPER a donné procuration à Mme Marie Rose LUZERNE
M. Roger MICHELS a donné procuration à M. Daniel SABE

Absents :

- M. Frédéric POESY (excusé)

Secrétaire de Séance : M. Daniel SABE est élu secrétaire de séance, à l'unanimité, par les membres du Conseil Municipal, conformément aux dispositions de l'article L2121-5 du CGCT.

ORDRE DU JOUR (affiché le 19 février 2025)

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2024
2. Décisions prises par le Maire
3. Travaux de réparation de la morgue – Demande de subvention
4. Mission de maîtrise d'œuvre sécurisation rue de la Gare
-Création d'un plateau surélevé
-Création d'un trottoir
5. Mission de maîtrise d'œuvre sécurisation rue de Métrich, carrefour des Marronniers et rue du Plan d'Eau
6. Développement touristique du camping – travaux de mise aux normes assainissement – demande de subvention
7. Régularisation d'une construction sur le domaine public de la Commune
8. Approbation du nouveau règlement des cimetières
9. Tarifs et droits divers 2025
10. Approbation des règlements camping et pêche 2025
11. Tarifs camping et droits de pêche 2025
12. Encaissement d'un chèque bancaire

Point N°1: Approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2024

Madame le Maire expose que le procès-verbal du Conseil Municipal du 26 novembre 2024 a été adressé à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

Après avoir rappelé les principales décisions prises lors desdites séances et précisé qu'aucune remarque n'avait été faite au sujet de ces procès-verbaux, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ces derniers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : **Adopte**, le procès-verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 26 novembre 2024 dans son intégralité.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de retirer le point 3 – Travaux de réparation de la morgue – demande de subvention – de l'ordre du jour et de le représenter lors de la séance du prochain Conseil Municipal.

Point N°2: Compte rendu des décisions prises par le Maire

Par délibération en date du 29 mai 2020 et en application des articles L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales le Conseil Municipal a donné délégation au Maire sur les matières prévues par les textes.

En conformité avec ces derniers, et par la présente communication il rend compte au Conseil Municipal des décisions prises dans ce cadre :

N°	Date	Désignation	Montant HT €
01/2025	18/07/2024	DEVIS – Tirbish Toitures – Réfection toiture local camping	45 698.68
02/2025	18/09/2024	Convention de servitudes Enedis Boucle de la Prairie	
03/2025	26/11/2024	DEVIS JL Bitard SA – travaux de géomètres pour réalisation du lotissement Domaine de la Prairie	7 901.50
04/2025	03/12/2024	Contrat de maintenance - Bodet - cloches, paratonnerre, etc... Eglise de Malling et chapelle de Petite Hettange	410
05/2025	18/12/2024	DEVIS – convention avec Fédération Départementale des Chasseurs de Moselle – participation au projet de plantation d'arbres fruitier et/ou petites haies fruitières	458.63
06/2025	28/01/2025	DEVIS – Garage Max – remplacement vitre porte droite du tracteur	918
07/2025	03/02/2025	DEVIS – CMPM – matériel pour réparation sur chalet du camping	184.85
08/2025	04/02/2025	DEVIS – CPF – matériel pour rénovation façade au camping	508.03
09/2025	04/02/2025	DEVIS – Rocha – matériel pour réparer la tondeuse du camping	419.01
10/2025	04/02/2025	DEVIS – Matériel de réparation pour la tondeuse de la commune	755.24
11/2025	06/02/2025	DEVIS – Acrobranche – Abattage arbres sur la commune	1 240
12/2025	14/02/2025	DEVIS – Climat-Therm – Remplacement ballon eau chaude électrique bâtiment 12 Grand Rue – Petite Hettange	1 315
13/2025	17/02/2025	DEVIS – Suez – Contrôle des poteaux et bouches incendies	215.53

14/2025	17/11/2024	FACTURE - Chêne d'Or - Débardage bois d'œuvre	519.22
15/2025	18/11/2024	FACTURE - Antargaz - remplissage citerne de gaz du camping	2294.75

Point N°3: Travaux de réparation de la morgue – Demande de subvention

Point reporté au prochain Conseil avec l'accord du Conseil Municipal

Point N°4: Mission de maîtrise d'œuvre sécurisation rue de la Gare – création d'un plateau surélevé – création d'un trottoir

Dans le cadre de l'aménagement sécuritaire de la rue de la gare, la municipalité propose de confier à LVRD la mission la maîtrise d'œuvre de la façon suivante :

DEVIS PHASE ETUDES

Mission de Maîtrise d'œuvre	Prix € HT
<u>Etudes Préalables</u> - Collecte et synthèse des documents mis à disposition - Levé topographique et report sur plan des données relevées - Repérage des réseaux existants et consultation des concessionnaires - Transmission des DT	500
<u>PRO</u> : Elaboration du Projet - Calage du projet en altimétrie - Montage du devis avec un quantitatif à prix unitaires - Mémoire technique conforme aux exigences des financeurs - Elaboration du projet – des notes de calculs	1 000
Réunions avec les différents concessionnaires pour validation plan	500
Total de la mission partie Etudes y/c toute aide relative à l'obtention des subventions	2 000 €

DEVIS PHASE TRAVAUX

Mission de maîtrise d'œuvre partie « Travaux » (en € HT)	
<u>ACT</u> : Assistance pour la passation des Contrats de Travaux : Lancement des appels d'offres, rapport de maîtrise d'œuvre	4.6 % du montant de l'opération HT
<u>VISA</u> : Visa des études d'exécution Validation des documents d'exécution, plans	
<u>DET</u> : Direction de l'Exécution des Travaux : Suivi administratif et technique de l'opération	
<u>AOR</u> : Assistance pour les Opération Préalables à la Réception Jusqu'à parfaite réception des travaux	

* **Montant de l'opération** : moyenne des offres des entreprises ayant répondu à l'appel d'offres et sera consigné après ouverture des plis ; la mission sera rémunérée à l'avancement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : **Confie** la mission de maîtrise d'œuvre « phase études » au bureau Lorraine Voierie Réseaux Divers (LVRD) pour un montant de **2000 € HT** selon le tableau précité ;

Article 2 : **Confie** la maîtrise d'œuvre « phase travaux » au bureau Lorraine Voierie Réseaux Divers (LVRD) à un taux de **4,6%** de la moyenne des montants de l'opération.

Point N°5 : Mission de maîtrise d'œuvre sécurisation rue de Métrich, carrefour des Marronniers et rue du Plan d'Eau

Dans le cadre de l'aménagement et la sécurisation de la rue de Métrich, place des marronniers et de la rue du plan d'eau, la municipalité propose de confier à LVRD la mission la maîtrise d'œuvre de la façon suivante :

DEVIS PHASE ETUDES

Mission de Maîtrise d'oeuvre	Prix € HT
<u>Etudes Préalables</u> - Collecte et synthèse des documents mis à disposition - Levé topographique et report sur plan des données relevées - Repérage des réseaux existants et consultation des concessionnaires - Transmission des DT	500
<u>PRO</u> : Elaboration du Projet - Calage du projet en altimétrie - Montage du devis avec un quantitatif à prix unitaires - Mémoire technique conforme aux exigences des financeurs - Elaboration du projet – des notes de calculs	2 200
Réunions avec les différents concessionnaires pour validation plan	500
Total de la mission partie Etudes y/c toute aide relative à l'obtention des subventions	3 200 €

DEVIS PHASE TRAVAUX

Mission de maîtrise d'oeuvre partie « Travaux » (en € HT)	
<u>ACT</u> : Assistance pour la passation des Contrats de Travaux : Lancement des appels d'offres, rapport de maitrise d'œuvre	4.6 % du montant de l'opération HT
<u>VISA</u> : Visa des études d'exécution Validation des documents d'exécution, plans	
<u>DET</u> : Direction de l'Exécution des Travaux : Suivi administratif et technique de l'opération	
<u>AOR</u> : Assistance pour les Opération Préalables à la Réception Jusqu'à parfaite réception des travaux	

* **Montant de l'opération** : moyenne des offres des entreprises ayant répondu à l'appel d'offres et sera consigné après ouverture des plis ; la mission sera rémunérée à l'avancement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : **Confie** la mission de maîtrise d'œuvre « phase études » au bureau Lorraine Voierie Réseaux Divers (LVRD) pour un montant de **3 200 € HT** selon le tableau précité ;

Article 2 : **Confie** la maîtrise d'œuvre « phase travaux » au bureau Lorraine Voierie Réseaux Divers (LVRD) à un taux de **4,6%** de la moyenne des montants de l'opération.

Point N°6 : Développement touristique du camping – travaux de mise aux normes assainissement – demande de subvention

Installé depuis les années 1970 sur les bords de la Moselle, le camping de Malling est aujourd’hui une installation de 100 emplacements ouverte du 1^{er} avril au 30 septembre. Une fermeture de 6 mois est imposée par des contraintes de potentielles inondations, le site étant en zone rouge du PPRI de la Moselle.

Situé sur un itinéraire de piste cyclable dénommé la Voie bleue et au pays des trois frontières entre la France, le Luxembourg et l’Allemagne, le camping de Malling reste attractif et accueille de nombreux touristes de passage et des ouvriers travaillant sur le site de la Centrale de Cattenom.

Aujourd’hui, des questions de montée en gamme du site se posent. Une étude de MATEC propose d’orienter le camping vers un classement 3 étoiles en maintenant les 100 emplacements actuels. La qualité paysagère du site est importante et le camping possède un vrai potentiel au sein de la vallée de la Moselle, notamment pour le tourisme vert.

L’étude porte donc en premier lieu sur une nécessité de revoir l’assainissement pour aller vers un système collectif. Ce projet est estimé à **340 000 €**. Il reste la première pierre d’un projet plus global de réaménagement du site estimé à **2 500 000 €**.

Pour le projet, la mairie de Malling souhaite une participation de l’Etat par la DETR à hauteur de 40%.

Elle sollicite aussi dans le cadre de « Ambition Moselle 2020-2025 » une participation de 50% du reste à charge du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : **Approuve** la réalisation du projet présenté estimé à **340 000 € HT** ;

Article 2 : **Sollicite** une subvention au titre de la DETR à hauteur de 40% ;

Article 3 : **Approuve** le plan de financement ci-dessous détaillé ;

Travaux de mise aux normes du système d’assainissement au camping de Malling	Dépenses HT		Montant subventionnable	Taux demandé	Montant max subvention
	340 000 €	DETR	340 000 €	40 %	136 000 €
		Ambition Moselle	204 000 €	50 %	102 000 €
		Fonds propres			102 000 €
TOTAL	340 000 €				340 000 €

Article 4 : **Autorise** Madame le Maire ou à un Adjoint au Maire à signer tous les documents et pièces s’y rapportant.

Point N°7 : Régularisation d’une construction sur le domaine public de la Commune

Madame le Maire informe l’Assemblée Délibérante de ce qui suit :

Monsieur Florent TRESSEL et madame Lola VAIREZ ont acheté la propriété cadastrée section A – 2372 et A-201 sise impasse des jardins à Malling.

Une demande de bornage a été effectuée et a mis en évidence qu’une partie de la propriété délimitée par un mur d’enceinte était située sur le domaine public.

Par courrier en date du 13 décembre 2024 Monsieur Florent TRESSEL et Madame Lola VAIREZ sollicitent l’avis de la commune pour une régularisation et se proposent d’acquérir cette parcelle non cadastrée.

Monsieur Florent TRESSEL et Madame Lola VAIREZ ont pour leur part mandaté le cabinet ALIDADES de Thionville, pour un projet d’arpentage.

La parcelle est cadastrée provisoirement section A n°O.184 d'une contenance de 110 m².

Compte tenu de ces informations, il est proposé au Conseil Municipal de régulariser la situation en procédant à la vente par la commune au profit de monsieur Florent TRESSEL et madame Lola VAIREZ de cette partie communale d'une contenance de 110 m² au prix de 5000 €.

- **Considérant** que la parcelle issue du domaine public de la commune sans affectation particulière, n'est pas susceptible, dans son état actuel, de faire l'objet d'un projet communal ; qu'elle a néanmoins une valeur de convenance et qu'il est nécessaire de procéder à une régularisation cadastrale,

- **Vu** l'avis favorable du bureau en date du 20 février 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : **Décide le déclassement** de la voie publique Impasse des Jardins, en vue de la cession de la parcelle nouvellement cadastrée, cette opération ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie,

Article 2 : **Décide** de la cession de la parcelle cadastrée provisoirement section A n° O.184 d'une contenance de 110 m² sise impasse des jardins dont la désignation cadastrale exacte résultera du procès-verbal d'arpentage en cours d'établissement, dûment certifié par les services du Cadastre ; tous pouvoirs étant donnés au notaire rédacteur afin de compléter l'acte de vente par la désignation cadastrale exacte,

Article 3 : **Fixe** le prix de la parcelle cadastrée section A n° O.184 à 5 000 € aux conditions proposées par la commission communale ;

Article 4 : **Dit** que tous les frais inhérents à cette cession (acte notarié et frais de géomètre, etc.) seront à la charge de l'acquéreur ;

Article 5 : **Désigne et informe** l'étude notariale de Maître PIROUX et Maître NEY à Sierck les Bains de la proposition du Conseil Municipal et rédiger l'acte de vente ;

Article 6 : **Autorise** Madame le Maire ou, en cas d'indisponibilité, le 1^{er} Adjoint, à signer, le moment venu, l'acte notarié ainsi que l'ensemble des documents afférents à cette décision.

Point N°8 : Approbation du nouveau règlement des cimetières

Dans le cadre des pouvoirs de police du Maire et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de rappeler un certain nombre de principes et de règles concernant le cimetière et les concessions funéraires.

A cet effet, un règlement intérieur a été élaboré.

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-7 et suivants et L2223-1 et suivants ;
- **Vu** la loi N° 93-23 du 8 janvier 1993 et ses décrets consécutifs ;
- **Vu** le Code Civil, notamment ses articles 78 et suivants ;
- **Vu** le Code Pénal notamment les articles 225-17 et 225-18 ;
- **Vu** la loi 2008/1350 du 19 décembre 2008 ;
- **Vu** la loi 2015-177 du 16 février 2015 ;
- **Vu** le décret n° 2010-917 du 3 août 2010 ;
- **Vu** le décret n°2011-121 du 28 janvier 2011 ;

- **Considérant** qu'il est indispensable de prescrire toutes les mesures prescrites par la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le maintien du bon ordre et de la décence dans les cimetières ;

- **Vu** l'avis favorable de la commission cimetière réunit le 13 février 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : **Approuve** le règlement intérieur des cimetières de la commune joint à la présente délibération ;

Article 2 : **Donne** tout pouvoir au Maire pour la réalisation des présentes.

Point N°9 : Tarifs et droits divers 2025

Madame le Maire propose à l'assemblée délibérante de remettre en place un régime de concession dans l'ancien cimetière de Mallang identique à celui des deux autres cimetières.

Le nouveau cimetière de Mallang dispose d'un columbarium ou il ne reste que 2 emplacements de disponible quant à celui de Petite-Hettange toutes les caves urnes sont utilisées. Il est donc nécessaire de prévoir une extension de l'espace cinéraire dans les 2 cimetières.

D'autre part il y a lieu d'établir un relevé des tarifs et droit divers pour l'année 2025 sur la commune en y intégrant les différents tarifs et droits divers comme proposés dans le tableau ci-dessous :

Cimetières

Désignation	Durée	Tarifs
Concessions pour 15 ans et renouvellement	15 ans	90,00 € le m ²
Concession cinéraire et renouvellement	15 ans	90,00 € le m ²
Cave urne renouvellement	15 ans	200,00 €
Case Columbarium	15 ans	800,00 €
Case Columbarium renouvellement	15 ans	400,00 €
Dépositaire habitant de la commune		20,00 €
Dépositaire externe à la commune		40,00 €
Plaquette sur colonne jardin du souvenir		30,00 €

Salle des fêtes

Période d'été (1 ^{er} mai au 30 septembre)	Habitants	Extérieurs
Salle + Cuisine	350,00 €	550,00 €
Salle uniquement	250,00 €	350,00 €
Période hivernale (1 ^{er} octobre au 30 avril)		
Salle + Cuisine	380,00 €	580,00 €
Salle uniquement	280,00 €	380,00 €
Collation suite à un enterrement	150,00 €	200,00 €
Location percolateur		10,00 €
Utilisation d'un food truck		50,00 €
1 utilisation gratuite par an pour les associations de la commune		

Vu l'avis favorable de la commission en date du 13 février 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : **Approuve** les tarifs et droits divers 2025 tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Point N°10 : Approbation des règlements camping et pêche 2025

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de soumettre le règlement Camping-caravaning de Mallang pour l'année 2025 ainsi que le règlement pêche 2025 à l'Assemblée délibérante.

Le règlement Camping et le règlement Pêche seront affichés au chalet d'accueil à l'entrée du camping et dans le panneau d'affichage au bloc sanitaire.

Un exemplaire de chaque règlement est joint à ce rapport.

- Vu l'avis favorable de la commission réunie le 20 février 2025 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : Approuve et reconduit le règlement Camping caravaning présenté en annexe, pour la saison 2025 ;

Article 2 : Approuve et reconduit le règlement pêche présenté en annexe pour la saison 2025 ;

Article 1^{er} : Fixe la date d'application de cette décision au 1^{er} avril 2025.

Point N°11 : Tarifs camping et droits de pêche 2025

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de soumettre les tarifs Camping-caravaning de Malling ainsi que les tarifs de la Pêche pour l'année 2025 à l'Assemblée délibérante, présentés ci-dessous.

Camping Municipal de MALLING

03 82 50 12 97

Tarifs 2024/Prices 2025

- **Pique-nique 8,00 €/personnes – Visiteurs (+ 5ans) 3,00 €**
- **Taxe de séjour : 0,22€** (par jour et par personne de + de 18 ans, du 1^{er} avril au 30 septembre/per day and per person over 18 years, from the 1st April to september 30th)
0,20 € part communale – 0,02 € part départementale
- **Taxe sur les ordures ménagères : 0,30€** (par jour et par personne de + de 18 ans, du 1^{er} avril au 30 septembre/per day and per person over 18 years, from the 1st April to september 30th)
- **Prix du badge non rendu ou perdu : 100 €**
(price badge not return ed or lost : 100 €)
- **Prix du jeton pour machine à laver : 4,00 €**
- **Tarif électricité au KWH : 0,17 €**

Nuitée /Night stay :

	Tarif toute saison/Price all season	
	Sans branchement Électrique/without electricity	Avec branchement Électrique/with electricity(16A)
Adulte/Adult	7.00 €	10,00 €
Enfant de 5 à 15 ans/Child from 5 to 15 years old	4 €	
Animaux de compagnie/Pet	2 €	
Voiture supplémentaire/Additional car	2 €	

Forfait semaine/Week fees :

	1 personne	Personne supplémentaire Additional Person			Equipe- ment Equipment	Voiture Supplémentaire
		Adulte /Adult	Enfant /Child	Animaux /Pet	Annexe	
7 jours/Days	67 €	50 €	25 €	10 €	10 €	10 €
Mois/Month	250 €	150 €	60 €	30 €	20 €	30 €

Abonnement saisonnier (du 1 avril au 30 septembre)

1 personne + 1 véhicule / 1 person + 1 car	950 €
Personne supplémentaire / Additional person	250 €
Enfant/Child	100 €
Animaux de compagnie/Pet	50 €
Annexes	30 €
Voiture supplémentaire	40 €

Tarifs divers :

	Journée/Day- par personne	Nuitée/Night stay- par personne
Ecoles, centre aéré, colonies de vacances A partir de 10 personnes From 10 persons	2 €	5,50 €
Associations, comités d'entreprise	4 €	7,00 €
Tarif chevaux/cavaliers	10 €	15 €

Garage mort:10€/jour**Tarif de la pêche :**

	<u>Journée/Day</u> ½ heure avant le lever du soleil jusqu'à ½ heure après le coucher du soleil	Mois/Month	Saison/Season	Pêche de nuit/ night fishing :
ADULTE	10 €	30 €	50 €	25 € par nuit/par personne
ENFANT – de 15 ans	Demi-tarif (Sous la responsabilité des parents)			

Tarifs travailleurs du Centre de Production Nucléaire :

5% de remise sur le forfait séjour semaine, mois, saison sur présentation de leur badge.

-Vu l'avis favorable de la commission réunie le 20 février 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : **Approuve** les tarifs Camping-caravaning Pêche pour la saison 2025 ;

Article 2 : **Fixe** la date d'application de cette décision au 1^{er} avril 2025.

Point N°12 : Encaissement d'un chèque bancaire

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante que la municipalité a été destinataire d'un chèque bancaire en règlement de la récupération de la franchise concernant le sinistre du 19/06/2023 sur la barrière d'entrée du camping.
Le montant du remboursement s'élève à **274,00 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1^{er} : **Autorise** Madame le Maire à procéder à son encaissement.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôture la séance à 21h45

Pour extrait conforme

Fait et délibéré à MALLING

Les jours, mois et ans susdits

Madame le Maire LUZERNE Marie-Rose

Date d'approbation du présent Procès-verbal	
Signature Madame le Maire	Marie-Rose LUZERNE
Signature Secrétaire de séance	Daniel SABE